

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
3 MARS 2020

DATE d'AFFICHAGE
17 MARS 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 27
Votants : 34

L'an deux mille vingt,
le 10 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Nathalie CALLE, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Bernard AUDRAN, - Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Alain DANIEL, - Mme Monique LE THIEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Christine SAVARY.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN
M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT
M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°40-2020 – FINANCES - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) 2020

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 4 février 2020, et en application des révisions de transfert de charges approuvées en 2019, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, présente le montant des Attributions de Compensation 2020.

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20200310-DELIB_40_2020-DE

Attributions de Compensation (AC)	Montant AC 2020
AC positive versée aux communes	
Ambon	128 404 €
Arzal	69 531 €
Billiers	13 318 €
La Roche Bernard	22 527 €
Le Guerno	22 281 €
Muzillac	471 209 €
Nivillac	12 862 €
Noyal-Muzillac	411 €
Péaule	50 023 €
Total AC positives	790 566 €
AC négative versée par les communes	
Dangan	-105 889 €
Marzan	-17 219 €
Noyal-Muzillac	0 €
Saint-Dolay	-70 840 €
Total AC négatives	-193 948 €
Total AC	596 618 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les montants des Attributions de Compensation pour l'année 2020 tels que détaillés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 17/03/2020

Le Président,

